

Séance du 15 octobre 2024

COMITÉ SYNDICAL
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

ENGAGEMENT DU QUART DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le quinze octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, à Grand-Couronne dans les locaux du conservatoire, sous la présidence de Madame Julie Lesage.

Étaient présents : Mmes Julie Lesage (présidente), Bernadette Gruel (vice-présidente), Dieynaba Diallo (titulaire),
M. Michel Cantais (vice-président)

Étaient excusés : M. Laurent Turquer, (titulaire), Joël Bigot (titulaire),
M. Bruno Courtois (titulaire), Mme Hélène Pelli (titulaire)

La séance est ouverte à 18 h 10, Monsieur Michel Cantais est nommé secrétaire de séance.

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne la possibilité à la Présidente avant l'adoption du budget primitif, ou jusqu'au 31 mars, d'engager, de liquider, ou de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Sur proposition de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical autorise la Présidente à engager, à liquider et à mandater les sommes énumérées ci-après au compte à deux chiffres pour le budget 2025 :

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 7 000 euros

Conformément aux dispositions de la loi, les crédits correspondant aux liquidations effectuées seront inscrits à la section d'investissement, lors d'une prochaine décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Julie Lesage